

Le "PROGRÈS DU GOLFE" est répandu et compte une foule de lecteurs, dans toutes les paroisses du très vaste diocèse de Rimouski, qui comprend 5 comtés — Rimouski, Matane, Gaspé, Bonaventure et Témiscouata moins Fraserville — et dont la population, d'après le dernier recensement officiel, est de 144,257 habitants. Le "PROGRÈS DU GOLFE" est le seul journal publié dans cette partie du pays canadien, et l'un de ceux que nos familles suivent avec la plus grande attention. Les hommes d'affaires les plus habiles reconnaissent en lui un puissant médium de publicité et l'utilisent à leur profit en annonçant dans ses colonnes.

Le Progrès du Golfe

AIME DIEU ET VA TON CHEMIN!

IMPRIME PAR L'IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE RIMOUSKI

Tous articles, nouvelles, communications, destinés à la publication dans "Le Progrès du Golfe" doivent être adressés et parvenir à plus tard le MERCREDI à la REDACTION.

Pour toutes demandes concernant les abonnements et les annonces, pour les envois d'argent, on doit s'adresser à l'Administration.

ABONNEMENT :

Un an (Canada)..... \$1.00
Un an (Étrangers)..... \$1.50

J. EUDORE COUTURE, Directeur

Propriétaires : LA C^{IE} DU PROGRÈS DU GOLFE

SERAPHIN VACHON, Administrateur

LA RESIDENCE DES JUGES

Dans un article sur cette question, publié dans le Progrès du Golfe en juin 1905, le directeur de notre journal — alors, un avocat — priaît avec instance le juge du district de Rimouski d'observer la loi positive qui fait aux juges, sans exception, un devoir impérieux de résider dans leurs districts, invoquant, pour justifier sa demande, les opinions formellement exprimées, au cours d'un mémorable débat pendant la session provinciale de 1905, par des hommes politiques en vue, dont plusieurs sont aujourd'hui magistrats. — Comme quoi Sir Lomer Gouin, M. Tellier, chef actuel de l'opposition; les Hons. MM. Monet, McKorkill, Dupuis et Tessier, maintenant juges, et d'autres membres de la Chambre, prononcèrent de formidables réquisitoires contre les juges qui ne demeurent pas dans leurs districts.

La condition sine qua non pour un juge....d'être et de rester juge.

Pour démontrer le bien fondé de nos revendications touchant la résidence des juges aux chefs-lieux de leurs districts, et pour nous justifier de persister dans la vigoureuse campagne que nous avons entreprise en faveur de la pleine et stricte observance de la loi de résidence, nous ne croyons pouvoir mieux faire aujourd'hui que de reproduire textuellement l'article suivant qui fut publié en 1905 dans les colonnes de ce journal, et qui, sept ans après sa publication, corrobore si parfaitement tout ce que nous avons dernièrement écrit sur cette grave question d'intérêt public.

En commençant la publication de ce journal, nous nous sommes tracé un programme dans lequel nous avons pris l'engagement formel de soutenir et faire respecter les droits de cette division chaque fois que l'occasion s'en présenterait.

Pour obéir à ce programme, nous nous sentons aujourd'hui dans la nécessité de dire quelques mots sur une question délicate qui nous intéresse au plus haut degré et qui, dans les derniers jours de la session du parlement provincial terminée le 20 mai, (1912), a soulevé un débat très utile et intéressant.

En vertu de la loi que nous trouvons consignée dans nos statuts et spécialement aux articles des S.R. P.Q. 2315 et 2319, les juges de la Cour Supérieure sont nommés pour exercer leurs fonctions dans certains districts qui leurs sont assignés et DOIVENT RESIDER dans les districts pour lesquels ils sont nommés. L'article 2319 parlant de la résidence des juges dit : "quatre résident dans la cité de Québec, un... dans les comtés de Gaspé et Bonaventure... un dans chacun des districts suivants : ...Rimouski..."

L'art. 2 du cha. 138 des S.R. Canada énonce ce qui suit : tout juge d'une cour de comté (district d'après l'acte d'interprétation) dans toute Province du Canada, occupera sa charge...TANT QU'À SA CONDUITE sera bonne et QU'IL RESIDERA DANS LE COMTE FORMANT LE RESSORT DE CETTE COUR. L'art. 4 du même chapitre dit : les traitements des juges de la cour Supérieure dans la Province de Québec seront comme il suit :...treize juges punés de la dite Cour dont le domicile est fixé dans les districts autres que Bonaventure et Gaspé ou Saguenay; chacun \$4,000—deux juges punés de la dite Cour dont le domicile est fixé dans les districts de Bonaventure et Gaspé, ou Saguenay, chacun \$3,500.

Parmi les 13 juges ci-dessus mentionnés se trouve le juge de Rimouski. La loi est donc parfaitement claire : tout juge de la cour Supérieure exerce ses fonctions dans le district qui lui est assigné et doit résider dans ce district. NOUS POURRIONS MÊME DIRE QUE LE JUGE QUI NE RESIDE PAS DANS SON DISTRICT CESSE D'ÊTRE JUGE et n'a droit à aucun traitement. LA RESIDENCE EST UNE CONDITION SINE QU'À NON. De plus la commission nommant un juge INDIQUE LE DISTRICT où ce juge doit exercer ses fonctions et son lieu de résidence dans ce district.

Or il est arrivé que certains juges, et parmi ces Messieurs nous regrettons de compter les Honorables juges de Gaspé et Rimouski, pour des raisons à nous inconnues et malgré la loi positive que nous venons de citer, ont estimé et estimé bon de ne pas résider dans les districts qui leur ont été assignés.

Il y a quatre mois, l'honorable juge St-Pierre nommé pour le district de Beauharnois demandait la permission de résider à Montréal, cette permission a été refusée. Or, à la fin de la dernière session provinciale, cet incident a été amené devant la chambre par le député de Châteauguay et à cette session la question de la résidence des juges a été géné-

ralement discutée. Nous avons constaté avec satisfaction que LA DEPUTATION, L'HONORABLE PROCUREUR GENERAL EN TÊTE, S'EST PRESQU'UNANIMEMENT ET FORTEMENT PRONONCÉ CONTRE LES JUGES QUI NE RESIDENT PAS DANS LEUR DISTRICT ET A DEMANDÉ QUE CES MESSIEURS OBSERVENT LA LOI et soient priés, sans aucun délai, de résider dans les districts qui leur sont assignés. Nous nous plaisons à citer ici les opinions émises sur cette question par les députés suivants :

L'HON. M. GOUIN

"L'hon. M. Gouin fait remarquer que seul son parlement fédéral est juge en la matière. Le juge St-Pierre a demandé au gouvernement la permission de résider à Montréal. On la lui a refusé. Il est heureux de voir la Chambre unanime. Il ne parle pas au nom du gouvernement mais en son nom personnel et c'est en ce sens qu'il partage l'opinion de la Chambre sur ce sujet. La question d'ailleurs n'est pas nouvelle et toutes les fois que de telles demandes ont été faites, toujours on les a refusées. Il est aussi à remarquer que ce sont toujours les juges qui ont fait ces demandes et jamais les contribuables ni les avocats. Les juges peuvent être de bonne foi mais pour l'avantage des contribuables ils doivent se plier au système que demandent les contribuables, et dont ils ne se plaignent pas. Que l'on ait besoin d'un nombre plus grand de Ju-

ges à Montréal, le fait est certain. Il faut que la justice soit rendue d'une manière expéditive, MAIS IL NE FAUT PAS POUR CETTE RAISON ENLEVER LES JUGES DES DISTRICTS RURAUX afin de combler cette lacune, "et tant que je serai à la tête du gouvernement JE NE PERMETTRAI JAMAIS LA DÉCENTRALISATION du pouvoir judiciaire," dit M. Gouin en terminant.

LE CHEF DE L'OPPOSITION

L'hon. M. Tellier fait remarquer que M. Taschereau s'est placé au point de vue des intrus de Québec et non pas au point de vue des intérêts des districts ruraux. Et quand on se place à ce dernier point de vue, l'opinion des gens est unanime. La mesure de l'honorable M. Casgrain a reçu les protestations de tous les avocats des districts ruraux et les chambres ont bien agi en la rejetant.

M. DUPUIS

M. Dupuis, de Châteauguay : Les avocats demeurent bien au milieu de la population rurale, pourquoi les juges ne feraient-ils pas de même. M. Dupuis rapporte ensuite l'opinion exprimée par le Barreau sur ce sujet. Il y a un certain nombre de districts dans la province de Québec qui n'ont pas justice sur ce point. On tente (1) de revenir à l'ancien système et à précher la centralisation du pouvoir judiciaire.

(Suite en 4ème page)

(1) Comme aujourd'hui (N. de la Réd.).

ZIGZAGS

Regrets.—Désenchantement et enchantement.—Ontario et la lumière.—Tunnel, madame.—Notre déceuvreur.—Rues et corridors.—Pétillants.—Nippes génoises.—Les moines.—Enterrés, richement.—La croix de bois.—Sont-ce des doges ?

Notre séjour en France s'achève. Demain nous quitterons Nice pour l'Italie. Pour ma part, ce n'est pas sans regret que je quitte la France. Il y a tant de choses à voir et tant à admirer!...Sans doute—et je ne le cache aucunement—j'ai été désenchanté plus d'une fois; mais cela se comprend facilement. Le Canadien qui visite la France avec l'intelligence et les yeux ouverts n'est pas sans remarquer la transformation profonde que les institutions américaines ont fait subir à notre mentalité naissante française. Nous ne pensons plus comme les Français; nous n'agissons plus comme eux. En deux siècles, nous sommes devenus foncièrement Américains, au sens large du mot. Habités comme nous sommes à l'idée de liberté religieuse et civile et à la jouissance de cette liberté; nous ne savons pas comprendre comment on puisse vivre dans un pays où les citoyens ne peuvent donner à leurs enfants l'instruction qu'il leur plaît ni prier Dieu sans se soumettre au décret du ministre. Un Canadien se révolte à la pensée d'une telle tyrannie, cependant que la majeure partie des Français se vantent d'avoir inventé la liberté, comme on découvre un sésame, d'en jouir immédiatement et de l'avoir donnée au monde.

La prospérité matérielle de l'Amérique, le libre accès de tous à la richesse, alors que dans les pays européens elle n'est pratiquement l'appanage de quelques classes sociales, l'absence de ces classes sociales elles-mêmes, ont également contribué à cette transformation de notre pensée.

Nos vastes territoires et nos machines agricoles perfectionnées nous font trouver bien vieilles les humbles faulx d'autrefois et bien étroits les petits champs des fermiers français. Nos plus vieilles maisons, qui n'ont

que trois siècles et que nous trouvons trop vieilles de trois siècles, dans notre furie de progrès et de confort, ont cependant été construites trois ou quatre cents ans après les villes et les villages ordinaires de la France....Je ne me glorifie pas de ce que je vais dire...nous nous demandons d'abord "si cela va payer", tandis qu'on semble s'occuper ici beaucoup moins du côté "pratique" d'une question.

En un mot, l'histoire se répète pour nous du fils qui a quitté depuis plusieurs années le toit paternel et qui, à son retour de longs voyages, trouve que tout a changé, que tout a vieilli, que ce n'est plus le foyer de son rêve.

Mais si nous ne sommes plus Français, nous nous sentons toutefois "chez nous" en France. Qui a dit que chaque homme a deux patries : la sienne et puis la France ?—Ce devait être un Canadien....Et il avait raison.

Nous sommes ici aux sources de notre histoire, qui se confond pendant un siècle et demi avec celle du vieux pays. Tout nous y rappelle nos origines glorieuses; la langue est la même et la gaieté la même; les clochers de nos églises sont bâtis comme les leurs, les noms de baptême et de famille sont les mêmes; d'aucuns y retrouveraient leur cousinage !....

A un autre point de vue, quelle serait notre valeur littéraire et scientifique si nous ne venions pas puiser aujourd'hui comme autrefois à la source qui coulent toujours abondamment du sol français ? Méthodes, manuels, nous avons tout importé et nous importerons longtemps encore, car c'est de l'Orient et non d'Ontario que vient la lumière....

Ces divers motifs, la beauté de la nature et du soleil, les amas de tré-

L'anglicisme dans nos lois

Il se fait, en notre pays, depuis quelques années une vigoureuse campagne contre l'anglicisme; et vraiment on ne saurait trop encourager les louables efforts de ceux qui ont à cœur de faire disparaître cette plaie qui dépare la beauté de notre idiôme national.

Qu'est-ce donc que l'anglicisme ? On peut le définir : La traduction servile d'une expression, d'une phrase, d'un mot anglais, par une expression, une phrase, un mot qui, tout en ayant "l'allure française", n'a pas dans notre langue le sens qu'on lui attribue.

Ainsi, quand je dis : "Un tel a été condamné pour MEPRIS DE COUR" je commets un anglicisme; car je traduis servilement l'expression anglaise "CONTEMPT OF COURT", par une expression (MEPRIS DE COUR) qui, tout en ayant l'allure française, n'a pas dans notre langue le sens de "injure" ou "résistance au tribunal".

Le mot anglais "translation" veut dire traduction; si je traduis servilement par translation, je commets un affreux anglicisme; car si le mot "translation" est français dans le sens de faire passer une chose d'un lieu à l'autre, il n'a jamais été synonyme de "traduction".

Cela étant posé, on voit facilement quels dangers court notre langue, dans un pays comme le nôtre, où presque quotidiennement nous sommes appelés à faire usage des deux idiômes, anglais et français. C'est à tel point qu'on a pu dire avec raison : "L'anglicisme, voilà l'ennemi!" Eh! bien si c'est le grand ennemi, il faut le combattre sans merci.

D'un autre côté, le lutte sera d'autant plus difficile, qu'il est aujourd'hui avéré que l'anglicisme exerce ses ravages parmi la classe dite instruite de notre nationalité; qu'il s'est glissé dans le vocabulaire du savant, du journaliste, de l'avocat, du notaire et jusque dans nos lois !

De ce dernier cas, je ne citerai qu'un exemple. La commission chargée en 1908 de refondre le code municipal a terminé son travail; elle a fait un rapport accompagné d'un projet de loi municipal. Ce projet semble avoir sur l'ancien code municipal de nombreux avantages. Il est certainement mieux rédigé; il est plus clair, plus concis; cependant, il suffit de le feuilleter pendant quelques instants, pour voir qu'il fourmille d'anglicismes.

Comme preuve de notre bonne foi citons en quelques uns :

BILLET PROMISSOIRE, au lieu de BILLET A ORDRE ou AU PORTEUR ;
ADMINISTRER LE SERMENT ! au lieu de FAIRE PRETER SERMENT ! On peut bien administrer à quelqu'un une volée de bois vert; mais lui administrer le serment, jamais, au grand jamais !

PRENDRE COMMUNICATION D'UN DOCUMENT ! OH ! là ! là ! Si je dis : "je prendrai connaissance de ce document" un français me comprendra; si je dis : "je prendrai communication de telle pièce", le même français leverait les épaules et dirait : "Comprends pas" !

PENALITE : On dit : "si quelqu'un omet de faire telle chose, il sera passible d'une PENALITE de quarante piastres". Anglicisme encore. Quand on veut parler d'une condamnation pécuniaire, c'est le mot AMENDE qu'il faut employer.

VOTATION, pour désigner l'ensemble des votes donnés ou à donner dans une élection, me semble être un autre anglicisme; dans ce cas, SCRUTIN est le terme propre.

Mentions artistiques que recèlent les musées et dont on ne trouve l'équivalent nulle part ailleurs, tout cela nous fait regretter de quitter le pays de nos ancêtres.

Ces lignes n'ont pas la prétention d'énumérer les impressions DES Canadiens; elles reflètent la pensée d'UN Canadien; elles ne sont pas "prises dans les livres"; elles ont été dictées par un esprit et un cœur sincères.

MENTION.—Nous saluons une dernière fois la France, de ce petit paradis ensoleillé, et nous entrons en Italie par Yintimilla. (Vingtiglia).
Nous subissons encore une fois le supplice des douanes à la frontière. (Suite en 4ème page)

LES OFFICIERS SERONT CONTINUES EN FONCTION. Ne vaudrait-il pas mieux et ne serait-il pas plus français de dire : Les OFFICIERS CONTINUERONT D'EXERCER LEURS FONCTIONS !

LE REGLEMENT ENTRERA EN FORCE, au lieu de : ENTRERA EN VIGUEUR.

DEBENTURES, au lieu de OBLIGATIONS.

PASSATION D'UNE LOL, au lieu de ADOPTION D'UNE LOL.

LE REGLEMENT SERA CONTINUE EN VIGUEUR; il serait bien plus français de dire : LE REGLEMENT RESTERA EN VIGUEUR.

ORDRE EN CONSEIL; on devrait dire : ARRETE MINISTERIEL ;

AUDITEUR, AUDITION, au lieu de VERIFICATEUR, VERIFICATION.

PRENDRE UNE ACTION. Encore un anglicisme (Take an action). On prend une résolution; On peut même, à condition que cela n'arrive pas trop souvent, prendre "un coup"; mais on ne prend pas, ON INTENTE UNE ACTION.

Il me semble que ces quelques citations suffisent pour démontrer qu'il y a des améliorations à faire; ce n'est d'ailleurs qu'un faible exemple de la manière dont on massacre, dans nos lois, le doux parler français.

Feuilletez, si vous en avez le courage, les Statuts Refondus de Québec; lisez le code de procédure civile ;

vous y ferez des découvertes épatantes !

Prêchons tant que nous voudrions contre l'anglicisme, aussi longtemps que le peuple lira dans les lois ou entendra tomber, de la bouche des juges et des avocats, des atrocités comme celles-ci :

ERREURS CLERICALES pour ERREUR TYPOGRAPHIQUE ; ACTE DE COMPOSITION ET DECHARGE, pour CONCORDAT ; TERME DE LA COUR SUPERIEURE, pour SESSION DE LA COUR SUPERIEURE ; DEFALCATION, au lieu de CONCUSSION, FAUSSE ARRESTATION, au lieu de ARRESTATION ILLEGALE ; INFORMATION, au lieu de DEFAUT DE FORME, etc., etc.; aussi longetemps, dis-je, que le peuple lira dans les lois, on entendra dire par ceux qui sont censés être plus instruits que lui, de véritables atrocités, la lutte contre l'anglicisme demeurera stérile.

Le bon moyen d'empêcher juges et avocats d'employer ces et d'autres serait de faire disparaître ceux-ci de nos lois, et d'y substituer les véritables expressions françaises.

Pourquoi ne nommerait-on pas une commission composée d'hommes compétents, à qui incomberait la charge de surveiller la bonne rédaction française de nos lois ? Celle-ci n'en serait pas moins bonne et efficace; la langue française en ce pays y gagnerait énormément.

Allons, un bon mouvement !

HENRI DE TILLY.

LETTRE OUVERTE

A M. l'abbé Ivanhoë Caron

Missionnaire colonisateur du Témiscamingue et de l'Abitibi.

Monsieur l'abbé, J'ai reçu par l'entremise du directeur du Progrès du Golfe, les brochures que vous m'avez envoyées; aussi la carte de l'Abitibi; je vous remercie du tout et vous en suis fort obligé.

Assurément, non seulement j'ai grand besoin de renseignements sur votre œuvre, mais je vous avoue que jusqu'à présent il m'a été à peu près impossible de m'en procurer d'exactes.

Aussi, pour vous bien prouver que je désire la lumière sur la colonisation de cette partie de la province, je vous offre la discussion dans les colonnes de notre journal.

Si j'ai tort de combattre votre œuvre, elle y gagnera d'être connue par la publicité; ce sera une réclame pour le bien du pays.

Comme préliminaire, et pour répondre à la lettre qui m'a été transmise en même temps que les brochures, je vous assure que je sais depuis longtemps que l'Abitibi est dans la Province de Québec. Personne ne doit l'ignorer après l'imbroglio Baron de l'Empire, Turgeon, Prévost et Cie. Mais le Labrador aussi se trouve dans la province, et ce n'est pas une raison pour vouloir y conduire des colons.

Je parle de colonisation dans le sens de culture du sol et non pas de commerce de bois. En troisième lieu, tout en louant Mgr Latulippe de chercher des colons pour son diocèse, exemple que je voudrais voir suivre par tous nos évêques, je crois pouvoir faire une restriction en ce qui regarde les connaissances même d'un évêque en matière de sol à coloniser. L'exemple de Mgr Labelle est tout près de nous pour me donner raison. Il est de fait connu et certain que la région Labelle, malgré tout ce qui a été dit et fait, aurait dû être classée pour les deux tiers en terre à bois. C'est certain aussi que, comme colonisation, cette région a déjà commencé son mouvement de recul. C'est aussi bien sûr que seul le commerce du bois fait la prospérité, bien trompeuse hélas ! de toute cette région qui ne compte pas quatre paroisses essentiellement agricoles. Or nous savons gré, néanmoins, à Mgr Labelle de son immense zèle et de son patriotisme ardent. Il s'est trompé, mais nous en sommes tous là. "Errare humanum est."

Et si je suis contre votre œuvre, c'est parce que nous avons encore ici, même, en plein chez nous, d'immen-

ses réserves de très bonnes terres, où il est très certain que des milliers de familles peuvent s'établir, vivre et prospérer. Je suis encore contre votre œuvre parce que vous cherchez et vous embauchez des colons parmi les fils de cultivateurs dans nos vieilles paroisses. Ces jeunes gens ont déjà plus ou moins de connaissances agricoles et il n'est pas de tout probable, au moins rien ne prouve jusqu'à présent que le sol de l'Abitibi puisse se cultiver avec succès; la réclame pour cette région parmi les cultivateurs, est au moins prématurée.

Voilà pour aujourd'hui. Je vous dirai, la semaine prochaine, les autres raisons qui me font considérer ce mouvement de colonisation dans l'Abitibi, comme une œuvre anti-sociale, et partant dangereuse.

Je vous assure d'avance que je désire me tromper. Amenez-moi, par de véritables raisons, à faire amende honorable et à me ranger au nombre de vos très dévoués serviteurs.

JEAN D'ARC.

Dans Saint-Jean

Le comté de St-Jean vient de battre M. Brassard, candidat du ministre Gouin, en éliminant M. Robert, ancien député libéral, mais qui n'est pas en grâce à l'égard de M. Gouin et de ses amis.

Il y avait quatre candidats sur les rangs, tous libéraux, un seul ministériel cependant. L'un d'eux, un nommé Trudeau, a réussi à obtenir juste deux voix; la sienne et puis... une autre, dit "L'Événement".

Deux voix de moins, et Trudeau trouvait à St-Jean son... Chicago !

Notre numero du 3 octobre

Par suite d'un accident, il ne nous reste plus qu'un ou deux numéros du "Progrès du Golfe" du 3 octobre dernier. Ceux de nos abonnés qui auraient ce numéro en leur possession nous rendraient service en nous l'apportant.

Nous paierons bon prix pour chaque exemplaire qu'on nous fournira de ce numéro.

L'intransigeance sage du clergé est une digne aux violentes licences des mauvaises têtes.



VIN ST-MICHEL

Pour Tous Les Ages

L'usage des toniques est un besoin de l'existence moderne. Tous les âges : adolescence, âge mur, vieillesse trouvent dans le

VIN ST-MICHEL

le régénérateur du sang appauvri, le tonique du système nerveux épuisé.

Il n'y a pas de meilleur fortifiant.

Le Vin St-Michel se prend à la dose d'un verre à vin avant les repas et chaque fois que le besoin s'en fait sentir.

BOIVIN, WILSON & CIE, LIMITÉE,
SEULS AGENTS
520 RUE ST-PAUL, MONTRÉAL.
EASTERN DRUG CO., BOSTON, Mass.—Agents pour les Etats-Unis.

ZIGZAGS

Suite de la 1ère page.

Suppliez assez doux pourvu que vous ayez un "trente sous" à glisser dans le creux de la main du fonctionnaire. L'on pourrait passer le Pactole avec soi, grâce au "trente sous". Rien de bien notable ici. L'Italie que l'on m'avait représentée comme essentiellement craseuse ne me fait pas mauvaise impression. Les Italiens de la gare parlent français comme les Canajens d'en bas de Québec.....Polis, obséquieux.....

Nous partons pour Gènes après le déjeuner. La Méditerranée développe immensément à nos pieds et au loin ses eaux bleu-ciel, qui lancent en ce moment vers le soleil des gerbes de rayons dorés. Au dessus de nos têtes, la chaîne de granit qui contient la mer; des fleurs partout. ...

Nous entrons dans la série des tunnels qui ont fait une nouvelle célébrité à la Corniche. Un de nos compagnons de voyage prend plaisir à les compter. Il s'endort à ce jeu innocent, quand il est arrivé au quatre-vingt-dix-neuvième.....

De fait, nous voyageons plutôt sous que sur terre. Il fallait vaincre la nature pour passer : on l'a vaincue et on a passé.

Mais que c'est assomant ! Vous sortez d'un tunnel : vous mettez le nez à la fenêtre pour respirer un peu; vous entrez déjà dans un autre. Et cela pendant près de cinq heures ! La fumée âcre des locomotives emplit les wagons, barbouille les voyageurs, en fait des nègres ou tout comme.

Quand d'occurrence nous revenons à la lumière, nous avons le spectacle de troupes de baigneurs qui prennent leurs ébats au pied des rochers, et de petites villes biottées au bord de l'eau qui se chauffent au soleil. C'est ainsi que nous saluons au passage Bordighera, San Remo, Savone—où l'on fait du savon? remarquera quelques années semble leur donner utilité—C'est dans cette dernière ville que Napoléon renferma un jour le Pape Pie VII, et que l'aigle se cassa les deux ailes.

Les siècles se sont accumulés sur ces petites villes et leur ont donné une mine décrépite et cagneuse ; mais l'industrie qui s'y développe depuis quelques années semble lui donner une nouvelle verdure.

Gènes est bien la plus intéressante et la plus importante des nombreuses villes qui remplissent la Ligurie. C'est aussi la plus connue des Américains, car Gènes est la patrie de Christophe Colomb.

Un beau monument de marbre blanc s'élève à la gloire du découvreur, à la sortie de la gare du chemin de fer ; et la ville conserve comme une relique nationale la maison où il naquit.

Le beau port de mer que celui de Gènes ! Sa forme semi-circulaire, et les caps escarpés qui le bordent rappellent fortement notre Port-Daniel gaspésien ; mais la grandeur n'est pas la même.....

Ici dorment sur leurs ancres dans la plus parfaite sécurité des vaisseaux venus de toutes les parties du monde : du Levant et du Couchant

du Midi, (etc.) des navires de guerre et des navires marchands, d'immenses paquebots américains et de légères balancelles espagnoles. Aussi, le commerce maritime y est-il très considérable.

La ville s'échelonne en amphithéâtre depuis le port jusqu'au sommet de la chaîne du littoral, de sorte que les maisons ne peuvent pas cacher la ville.....D'en haut ou d'en bas on voit tout.

Et quelle ville curieuse. Il y a le quartier nouveau, comme dans toutes ces villes anciennes, où l'on construit bel et bien, où l'on ouvre de superbes avenues, faisant presque toutes glorieusement allusion par leur nom à l'occupation des états du Pape par les voleurs ; mais la ville ancienne ! Tas de maisons jetées au hasard, entre lesquelles s'ouvrent de petits passages d'une dizaine de pieds de largeur qu'on appelle des rues. Dans ces "corridors" sombres où règnent des odeurs perpétuelles de salaisons séculaires, où n'arrivent jamais les rayons du soleil et où ne peut pénétrer la moindre véhicule, s'écrasent les Gènois qui vont à leurs affaires, la foule des flâneurs, des gamins et des femmes en cheveux. On crie, on trépigne, les mains élevées au niveau de la tête gesticulent, s'agitent comme les pensées pétillantes des peuples du Sud.

Peuple bien intéressant dans son ensemble. Hommes petits, bruns, aux yeux vifs et à la physionomie expressive ; femmes aux yeux d'un noir de geai, se détachant fortement sur un visage d'un blanc laiteux et d'une beauté toute classique de formes. Si les hommes sont vêtus sobrement, par contre les femmes étalent à profusion les soieries chatoyantes de l'Italie et les plus récentes productions de la mode. Elles ont la nature humaine.....

—o—
Voulez-vous voir les nippes des Gènois, après le chic de leurs soieries ? Levez la tête.

Des cordes ont été tendues d'une maison à l'autre au-dessus de ces rues minuscules et les menagères y mettent sécher les cotillons blancs et noirs, les culottes rapiécées et les torchons de famille. C'est dégoûtant. Pour une fois au moins, le sens artistique des Gènois est en défaut.....

Il ne l'est pas dans leurs églises, véritables merveilles de peinture et de sculpture qui dépassent en splendeur tout ce qu'on peut imaginer. L'Anunziata est peut-être la plus célèbre par ses peintures, l'Immacolata, par ses mosaïques, la cathédrale par son portique. Disons en passant que c'est à la cathédrale que sont conservés en grande vénération les restes mortels de St-Jean Baptiste, patron de notre peuple. Chapeau bas devant le patron !

Il ne faut pas manquer de visiter la très curieuse église de St-Ambroise et le palais royal de Gènes. Ce sont des moines dit-on qui ont décoré l'intérieur de St-Ambroise au 13e siècle. Tout moines qu'ils étaient,—et peut-être parce qu'ils étaient moines—ils n'ont pas fait à moitié leur besogne. Le temple, du parquet à l'extrémité des flèches, est recouvert de petits morceaux de mar-

bre taillés à la main, de toutes espèces et de teintes différentes. Les curieux ont compté trente variétés des marbres les plus précieux, dans cette mosaïque qui n'a pas d'égale quand à la perfection de son travail et à la richesse des matériaux employés.

Le palais royal n'est pas tant remarquable par la beauté de son architecture que par la quantité de peinture célèbres qu'il possède. A dire vrai, c'est un édifice bien vulgaire, mais chacune des salles est un musée de peinture ou de sculpture. S'étaient les uns sur les autres dans toute la richesse de leur coloris et la finesse de leur dessin, les Rubens et les Vinci, les Veronèze, les Tintoret et les Jordans. Il y a en particulier telle Madone entourée d'anges disposés de telle sorte qu'ils forment autour d'elle comme un rayonnement de soleil. C'est charmant.....

Nous allons au cimetière fameux, le Campo Santo. Je crois bien qu'il n'y a rien au monde qui approche même de loin de cette création d'un nouveau genre. Les Gènois ont mis à contribution pour honorer leurs morts les belles carrières de Carare. Et l'émulation des artistes aidant, des monuments d'une très rare beauté se sont alignés sur les tombeaux, dans les galeries réservées à cette fin. Les statues ont pris toutes les formes et toutes les expressions. Elles pleurent, elles sourient, elles sont abîmées dans la tristesse, ou transformées par la résignation chrétienne, elles supplient, elles triomphent, elles consolent.

Les artistes ont tellement bien tiré parti des propriétés spéciales du marbre qu'ils taillaient, que certaines draperies ressemblent à s'y méprendre à des voiles de soie froissée, à travers lesquels se dessinent comme à travers des tissus transparents les formes harmonieuses du corps humain. Rien de surprenant à cela, si l'on se souvient que l'Italie est la maîtresse des arts et que ces monuments sont presque tous signés des noms les plus considérables de la sculpture italienne.

Toutefois, cela semble bien excessif; et que je préfère, sur le tombeau d'un chrétien qui retourne dans sa poussière, l'humble croix de bois noir, au luxe étincelant d'une allégorie quelconque qui pleure mais ne prie ni ne console.....

Tout cela est bien macabre. Finissons par une note moins sombre. Notre guide à travers la ville nous raconte l'histoire de Gènes, de ses factions, de ses doges, et de beaucoup d'autres choses. Un voyageur de notre compagnie pour qui le mot doge n'est pas familier ne sait au juste, j'imagine, ce que veut dire notre cicerone et se fait une idée à lui..... A un tournant du chemin, comme nous revenons du Campo Santo, voilà que nous sommes en face de deux gendarmes italiens portant l'habit classiques d'un Pandore qui se respecte. Un trait de lumière traverse l'esprit du voyageur : "Sont-ce là des doges, demande-t-il solennellement ?... Il ne sait pas encore et ne saura jamais pourquoi ceux qui l'ont entendu sont partis d'un si grand éclat de rire.....

Banque Nationale

(Fondée en 1860)

CAPITAL - - - - - \$2,000,000.
Réserve et profits indivis \$1,614,396.53

Nous acceptons des Depots de \$1.00 et plus.

L'intérêt qui compte du jour du dépôt est payé sur la balance quotidienne.

Nous accueillons les petits comptes avec empressement.

Nous avons des correspondants par le monde entier

—ET NOS—

Mandats de voyage sont payables au pair par tous.

Notre Bureau de PARIS

14, Rue Auber.

Offre des avantages exceptionnels au commerce et au public voyageur.

Les virements de fonds les collections les paiements les crédits commerciaux et les placements sont effectués en Europe aux Etats-Unis et au Canada, AU PLUS BAS PRIX.

R. O. Gilbert gérant de la succursale de Rimouski.

FABIEN THIBAUT

Marchand Tailleur et de Nouveautés pour Homme.

Toujours en stock ce qu'il y a de plus à la mode en fait de : () VESTES, CRAVATES, GANTS, CRAVATES, CHAUSSURES, Etc., Etc.

L'endroit où vous trouvez le plus bel assortiment de TWEEDS, SERGES, DRAPS, pour habillements et pardessus.

—>>> COUPE GARANTIE <<<<<

Rue St-Germain, " RIMOUSKI, Que.

Telephone National Casier Postal, 17
Correspondance Sollicitée

Bureau de Collections

COLLECTIONS de Billets, de Comptes, Jugements, Loyer. Reclamations de toute nature, de partout, à des conditions faciles.

Isidore Asselin RIMOUSKI.

Courtier d'Immobilier Si vous avez une propriété à vendre ou à louer Ecrivez-moi. Demandez mes Conditions

ISIDORE ASSELIN Percepteur COURTIER D'IMMOBILIER.

ROSARIO REHEL H. C. S. Constable pour le Dist. Coll. de comptes.

Asselin & Réhel

AGENTS D'ASSURANCE

SUR LA VIE - - CONTRE LE FEU

La "Manufacturers Life", "Union Society", "La Protection"

Bureau au 2e étage des bureaux de Asselin & Asselin, avocats.

A VENDRE Propriété à Vendre

Près du moulin PRICE.

Une magnifique maison à trois étages avec magasin, très bien finie à l'extérieur et à l'intérieur. Acqueduc, chambre de bain, lumière électrique. Bâtisse actuellement occupée par Jos. ST LAURENT, marchand.

Conditions de vente faciles, S'adresser à JOSEPH LEPAGE Entrepreneur de Pompes Funèbres, 26 3ms. RIMOUSKI.

La propriété de Emile Banville, comprenant un terrain de 90x90 avec maison à deux étages toit français, 8 appartements, très bien finie. Hangar à deux étages. Cuisine annexe. (Conditions de paiement faciles) Pour plus amples renseignements S'adresser à Isidore Asselin Rimouski.

Nous avons toujours en magasin un grand assortiment de Plumes Fontaines "Watermans", Encre, Musilage, etc.

Imprimerie S. Vachon, Rim.

Peinture Noire

A COUVERTURE

Garantie à l'Epreuve du Feu (ROAF COATING CEMENT)

Nous avons une grande quantité de portes de chambres à vendre pour \$1.75 non peinturée. 6 1/2 x 2 1/2 et 6 p. 8 pcs x 2 p. 8 pcs.—Peinturée, 30c. en plus.

500,000 pieds de bois franc pour plancher, valant \$3.00 à \$4.50 le 100 pieds.

— A VENDRE PAR —

La Cie Industrielle de Rimouski G. A. Marois, Gérant.

Cartes d'affaires Avocats

LOUIS TACHE, AVOCAT, rue St-Jean, Rimouski.

ASSELIN & ASSELIN, AVOCATS.—Voisins de la Banque du Commerce.—Rimouski, P.Q.—L. N. Asselin, C.R.—R.E. Asselin, L.L.L.

GAGNON, SASSEVILLE & GAGNON, AVOCATS.—Avenue de la Cathédrale, Rimouski.—Téléphone 102.—Isidore Gagnon, L.L.B.—Elzéar Sasseville, L.L.L.—P. Emile Gagnon, L.L.L.

H. E. NOEL, L.L.L., AVOCAT, AMQUI, P.Q.—Sera à VAL-BRILLANT et à SAYABEC le jeudi de chaque semaine.

N. BERNIER, AVOCAT, Edifice de la Cie d'Assurance "Rimouski", AVENUE DE LA CATHÉDRALE, Rimouski.

Notaires

L. DE G. BELZILE, L.L.B., NOTAIRE, Edifice de la Cie d'Assurance "Rimouski", Avenue de la Cathédrale, Rimouski.

J.-EUDORE COUTURE, L. L. L. NOTAIRE PUBLIC.—Commissaire de la Cour Supérieure.—Avenue de l'Évêché, Rimouski.—Tel. National 168.

Médecins

DR L.-J. MOREAULT, ex-interne de la Maternité et de l'Hôtel-Dieu de Québec.—MEDECIN-CHIRURGIEN.—BUREAU : Avenue de la Cathédrale.

DR Z. VEZINA, Ex-élève des Hôpitaux de Paris.—SPECIALITE : Maladies des yeux, oreilles, nez, gorge.

BUREAU : Fraserville, coin des rues St-Laurent et Station.—TÉLÉPHONES : " Kamouraska " 325.—" Bellechasse " 319.—HEURES DE BUREAU : rohrs à 11.30hrs A.M. et 2hrs à 5hrs P.M. LE SOIR : de 7 à 8hrs P.M.

ARPENTEUR-GEOMETRE

GEORGES OUMET, Ingénieur-civil et ARPENTEUR-GEOMETRE, Rivière-du-Loup.—Téléphone Kamouraska.—RUE DE L'ÉGLISE.—Arpentages et bornages suivant la loi, cadastres, plans de paroisse, subdivisions, expertises. A Q U E D U C S, canalisation d'égoûts.—Développement de pouvoirs d'eau. Diplômé de l'École Polytechnique de Montréal.

Huissiers

L.-HECTOR GARON, Huissier, Cour Supérieure, Rimouski.—DETECTIVE PRIVE.—Collection de tout compte.—Assurances : Feu, Vie, Plate Glass, Accidents.

ROSARIO REHEL, Huissier de la Cour Supérieure à Rimouski.—Constable nommé pour le district. S'occupe de collection de comptes.—Représentant de la "Manufacturers", Assurance sur la vie.—Assurances contre le feu.—RUE S. JEAN BAPTISTE.—Tel. National 95.—Boîte postale 83.

Assurances

F. J. COUTURE, comptable et agent d'assurance contre le feu.—Agence des Cies d'Assurance Canadiennes suivantes contre l'incendie :

"La Cie Montréal-Cu nada",—"La Provinciale",—"La Protection". Taux les plus bas.—Pour autres renseignements s'adresser à F. J. Couture, Avenue de l'Évêché, Rimouski.

Chirurgien-Dentiste

DR L.-T. LAVOIE, chirurgien-dentiste, Diplômé de l'École Dentaire de Montréal.—BUREAU A STE-FLAVIE STATION : Maison Clovis Poirier, les lundis, mardi, et, mercredi de chaque semaine.—Heures : de 9hrs a.m. à 5hrs p.m. BUREAU A RIMOUSKI : Edifice L. P. Martin, opticien, les jeudis, vendredis, et samedis de chaque semaine.—Heures : de 9hrs a.m. à 5hrs p.m.

Ouellet & Levesque

David Ouellet Pierre Levesque ARCHITECTES P Q A A A I C BUREAUX : 175 rue St-Jean — Québec

DEPOT DU "PROGRES" Le "Progrès du Golfe" est en vente à l'Imprimerie et au magasin de M. E. Lauzier, avenue de la Cathédrale. Deux sous l'exemplaire.

La Cie de Musique Victoria RIMOUSKI, Quo. LIMITEE

FAIT LE COMMERCE DE PIANOS, HARMONIUMS de Salon, HARMONIUMS d'Eglise, MACHINES à ECRIRE, MACHINES PARLANTES ACCESSOIRES

LE PIANO VICTORIA

Fabrique par des ouvriers experts, avec un choix des meilleurs matériaux importés d'Allemagne, de France et des Etats-Unis à déjà donné ses preuves

d'Excellence sous tous les rapports. Il a été adopté par nos grandes institutions enseignantes. Il a sa place toute marquée dans votre salon. C'est un BIJOU ARTISTIQUE.

"VICTORIA" Automatique N'A PAS D'EGAL

Nous vendons également des pianos d'autres marques et de différents prix.

Conditions de paiement faciles, si on le desire.

Nous sollicitons votre visite. A notre Salon de Musique Avenue de la Cathédrale Bâtisse du Théâtre Canadien Le Gérant à Rimouski Arthur Chamberland.

Au Bon MARCHÉ

Spécialité EPICERIES de premier choix, Bonbons de toutes les qualités, Pommes et Oranges, Légumes de toutes sortes, Raisin, Mélanges, Biscuits, Etc. Marchandises Sèches, Etouffés à robes, à costumes, achetées des meilleures maisons. Ferronnerie, Chaussures, Etc.

J. A. GARNEAU, Marchand Général Rue St-Germain, Rimouski.

L'HOMME QUI GRELOTTE

Ne saurait goûter le charme de la bise automale chantée par les poètes. QU'IL SONGE DONC AUX BERMUDES pays de chaleur, de fleurs et de fruits.

Pour-taux, listes de départs, etc., s'adresser chez HONE & RIVET

Agence Générale de voyages, Etc. 31, RUE BUADE, Vis-à-vis la Basilique, QUEBEC. 9, Boulevard St-Laurent, MONTREAL.

THE CANADIAN BANK OF COMMERCE

FUSIONNÉE AVEC LA Eastern Townships Bank

SIR EDMOND WALKER, C.V.O., L.L.D., D.C.L., Président. ALEXANDER LAIRD, Gérant-Général. JOHN AIRD, Asst. Gérant-Général.

Capital Payé, \$15,000,000. Réserve, \$12,500,000.

SUCCESSALES DANS LE CANADA, LES ETATS-UNIS, L'ANGLETERRE ET LE MEXIQUE.

Cette banque avec ses vastes ressources est particulièrement bien pourvue pour faciliter toutes les transactions d'affaires de banque au Canada et à l'étranger.

Succursale de Rimouski: W. CLOUTIER, Gérant. Sous-Agences BIC.

Le Tonique Favori des Familles

LE VIN DES CARMES

à la dose d'un petit verre à vin avant les repas, convient à tous les âges. Il est prescrit avec succès contre l'Anémie, les Pâles Couleurs, la Faiblesse Générale, les Maladies des Femmes, le Manque d'Appétit, la Mauvaise Digestion. Les enfants à l'époque de la croissance, les jeunes filles au moment de la formation y puiseront un regain de forces et de vitalité.

C'est le plus actif des fortifiants. Dépositaires généraux: A. TOUSSAINT & CIE. 194, rue St-Paul, QUÉBEC



Hotelier guéri de l'habitude de boire

C'était un alcoolique avéré depuis 18 ans et une ruine physique. Il est allé à l'INSTITUT GATLIN, y a suivi notre traitement et s'est guéri en trois jours. Bien qu'entouré de liqueurs, c'est un tempéré dans la force du mot. On peut voir à notre bureau des lettres de remerciements et d'appréciation, ainsi que tous détails du cas ci-dessus.

Nous donnons une garantie écrite de guérir n'importe quel cas, quelque grave qu'il soit, en TROIS JOURS. Le traitement est parfait, inoffensif et permanent. Pas de drogues ni injections hypodermiques empoisonnées.

Tous cas ou toutes questions strictement confidentielles.

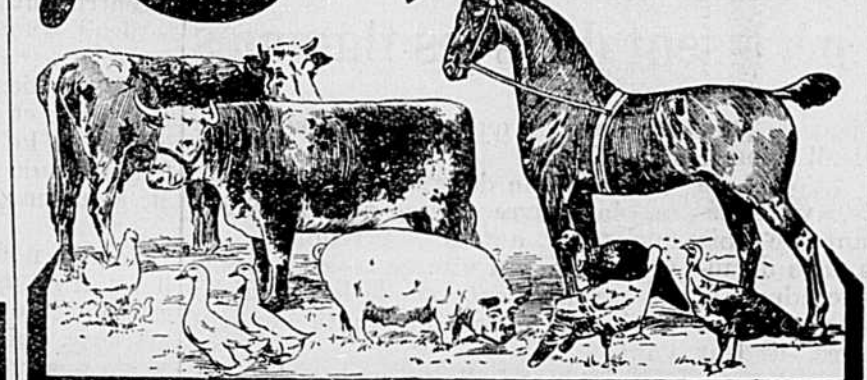
THE GATLIN INSTITUTE Co. LTD. 893 Rue Ste-Catherine Ouest - MONTREAL, Que. (Coin rue St-Marc)

COUPEZ CE COUPON ET ENVOYEZ-LE PAR LA POSTE AUJOURD'HUI

THE GATLIN INSTITUTE Co. LTD., 893 rue Ste-Catherine Ouest, Montréal.

Veillez m'envoyer une brochure et des renseignements sur votre traitement de 3 jours contre l'habitude des liqueurs.

Quinquinol



POUDRE TONIQUE ET ENGRAISSIVE DU DR. Z. DUFRESNE, M.V.

Recommandé par le Ministre de l'Agriculture

Quinquinol a été diplômé aux Expositions de Trois-Rivières, Sherbrooke et Ottawa. Se vend en boîtes de ferblanc à l'épreuve de l'humidité et de la vermine.

Prix: 50c. la grande boîte. Achetez chez votre marchand une boîte de QUINQUINOL: si elle ne vous donne pas satisfaction, retournez-lui la boîte vide et il vous remettra votre argent.

QUINQUINOL STOCK FOOD COMPANY, Registered, Montreal, Canada. QUINQUINOL est en vente chez le principal marchand dans chaque place et spécialement chez:

- BELLAVANCE & CIE RIMOUSKI. J. A. Bérubé St-Fabien L. M. Langlois St-Octave de M. Louis Ouellette St-Anaclet Z. Harvey St-Léon-le-G. Léon Pelletier Ste-Angèle Ed. Hudon St-Donat Ars. Pineault Ste-Blandine Léon Hudon St-Valérien Laur. Rousseau Sandy-Bay Ad. Leblanc St-Gabriel J. A. St-Pierre Grands Méchins Phil. Levesque Ste-Florence J. E. Levesque St-Marcellin

La Fonderie et Machinorio Ltee. MONT-JOLI, Ste-Flavie Station, Co. Rimouski, P. Q.

CAPITAL: \$99,000.00 subventionné par la Municipalité. Usines très modernes et machines. Ouvrage fait avec diligence par d'habiles mécaniciens. En magasin: les plans et appareils de moulines et de machines de toutes sortes. Tout le monde qui visite nos usines les trouve bien intéressantes.

A LOUER LE DEUXIEME ETAGE

au dessus des bureaux de Gagnon, Sasseville & Gagnon pour bureau, salle ou LOGEMENT D'UNE COUPLE DE PERSONNES.

A VENDRE

Un cheval, buggy, planche, carriole, peaux, harnais etc. S'adresser à ELIE BRUNELLE Rimouski.

La Levure Royal a été depuis longtemps reconnue comme étant le type de qualité de la levure au Canada; elle est, sans aucun doute la levure la plus parfaite qui soit préparée. Le pain fait avec la Levure "Royal" conservera son humidité et sa fraîcheur plus longtemps que celui fait avec toute autre levure. La Levure "Royal" se détaille à 5c. le paquet-suffisant pour donner 50 gros pains légers, appétissants, nourrissants.



E. W. GILLET CO. LTD. TORONTO, ONT. WINNIPEG MONTREAL

UN BEAU DIVIDENDE

Les actionnaires du Parc Lévis reçoivent 50% de dividende.

Les directeurs du Parc Lévis, Messieurs Paradis & de Billy, ont fait plus que promettre. Ils ont payé à leurs actionnaires pour la première année finissant le 6 novembre 1913, 50% de dividende par chèques tirés sur la banque de Montréal, Succursale St Roch, Québec.

Que démontre une fois de plus la qualité et la valeur de nos lots. Placez vos économies non pas sur un prospect mais sur notre propriété et vous serez vous-même du 50% au moins.

J. G. FRENETTE Gérant, 36 rue Dalhousie, - QUEBEC.

ON DEMANDE

Une jeune fille pour la couture: celle ayant de l'expérience dans la couture sera préférée. S'adresser à M. ACHILLE BELZILE Marchand tailleur, Rimouski.

Une fortune pour vous MES AMIS

Toutes personnes ayant des vieux timbres n'a qu'à me les envoyer par maille, décollés, reliés en paquets sur lesquels on devra marquer le nombre contenu dans chaque paquet. En retour j'enverrai une jolie prime; joignez à votre envoi la somme nécessaire à l'expédition postale de la prime: 2cts pour 100 à 1000 timbres.—Acta pour 1000 à 10000.—Si quelqu'un m'avait déjà envoyé des timbres sans recevoir de prime, qu'on m'en avertisse en m'envoyant un timbre pour la réponse. Les primes que je donne sont magnifiques.—Je recevrai des timbres jusqu'en juillet 1914. Adressez toujours à BOITE POSTALE 250, RIMOUSKI, P.Q.



CONTRAT DE LA MALLE

Des soumissions cachetées, adressées au Ministre des Postes, seront reçues à Ottawa jusqu'à midi, vendredi 19 Décembre 1913, pour le transport des malles de Sa Majesté, en vertu d'un contrat projeté, pour quatre années 6 fois par semaines, aller et retour, entre St-Léandre et la Station du Canada and Gulf Terminal.—A commencer au bon plaisir du Ministre des Postes. Des avis imprimés contenant des renseignements plus détaillés au sujet des conditions du contrat projeté peuvent être vus aux Bureaux de Poste de St-Léandre et St-ULRIC STATION et aux bureaux de l'inspecteur des postes où l'on pourra se procurer des formulaires de soumissions. Bureaux de l'inspecteur des postes, Québec, 7 novembre, 1913. S. Tanner Green, Inspecteur des Postes.

Province de Québec) Dame Marie District de Rimouski: Sophie Gagné, Cour de Circuit épouse séparée de biens de Jean Baptiste D'Anjou, Agent des Terres de la Couronne, et Jean Baptiste Emile D'Anjou, marchand, tous trois de la paroisse de Ste-Luce, district de Rimouski, la dite dame Marie Sophie Gagné et le dit Jean-Baptiste Emile D'Anjou, y faisant le commerce de marchands Généraux, à Ste-Luce, sous les noms et raison de "J. B. E. D'Anjou et Cie" et le dit Jean Baptiste D'Anjou, mis en cause pour assister et autoriser sa dite épouse aux fins des présentes,

vs Demandeurs, Samuel Brisson de la Cité de Fraserville, district de Kamouraska, maintenant en lieux inconnus, Défendeur.

Il est ordonné au défendeur de comparaître sous un mois. Rimouski 7 novembre 1913 Letendre et Chamberland G.C.C.

Avis Public

Il est par les présentes donné avis à tous les actionnaires de la Compagnie d'Assurance Contre l'Incendie de Rimouski, que l'assemblée qui était convoquée au bureau de la compagnie, en la ville de St-Germain de Rimouski, pour le 22 novembre courant est remise au 6 décembre prochain. Rimouski, 7 Novembre 1913. A. Audet, Directeur-Gérant.

Public Notice

Notice is hereby given that the meeting of the shareholders of La Compagnie d'Assurance Contre l'Incendie de Rimouski called for the 22nd of November is cancelled, and the meeting shall be held, on December sixth. Rimouski, November 7th, 1913. A. Audet, Man Dir.

RÉSUMÉ DES RÈGLEMENTS CONCERNANT LES TERRES DU NORD-OUEST CANADIEN

Toute personne se trouvant le seul ou d'une famille, ou tout individu mâle de plus de 18 ans, pourra prendre comme homestead un quart de section—de terre de l'Etat disponible au Manitoba, à la Saskatchewan ou dans l'Alberta. Le postulant devra se présenter à l'Agence ou à la sous-agence des terres du Dominion pour le district. L'entrée par proclamation pourra être faite à n'importe quelle époque à certaines conditions, par le père, la mère, le fils, la fille, le frère ou la sœur du futur colon.

Devotez—Un séjour de six mois sur le terrain et la mise en culture d'ici chaque année au cours de trois ans. Un colon peut demeurer à neuf milles de son homestead, sur une ferme d'au moins 80 acres, possédée uniquement et occupée par lui ou par son père, mère, son fils, sa fille, son frère ou sa sœur.

Dans certains districts, un colon dont les affaires vont bien, aura la préférence sur un quart de section se trouvant à côté de son homestead. Prix: \$3.00 l'acre. Devotez:—Devra résider six mois chaque année au cours des six ans à partir de la date de l'homestead—y compris le temps qu'il obtient la patente d'homestead—et cultiver cinquante acres en six ans.

Un colon qui aurait forcé ses droits de colon et ne pouvant obtenir sa préemption, pourra acheter un homestead dans certains districts. Prix \$3.00 l'acre. Devotez:—Résider six mois dans chaque des trois ans, cultiver 60 acres et bâtir une maison valant \$300.

W. W. GORY, Sous-ministre de l'Intérieur

Agence de Voyages John McWilliams GÉRANT.

POINTE-AU-PÈRE, Co. Rimouski.

Représentant les lignes Transatlantiques ALLAN, WHITE STAR, DOMINION, CANADIAN NORTHERN, CANADIEN, PACIFIQUE, COMPAGNIE GÉNÉRALE TRAN-SATLANTIQUE, CUNARD, DONALDSON, CANADA LINE, AUSTRO AMERICAN, et autres,

Billets pour toutes les parties du monde. Le patronage du public voyageur, respectueusement sollicité.

Renseignements fournis sur demande John McWilliams POINTE-AU-PÈRE. Téléphone Nationale

NOUVEAU MAGASIN

Nous invitons bien respectueusement les Dames à assister à notre EXPOSITION des modes d'automne, JEUDI 18 septembre, et les jours suivants.

Notre choix est des plus exclusifs dans les modes, les étoffes à robe et à manteaux de dame que nous vendons à très bas prix.

Votre visite nous fournira l'occasion de vous faire voir les nouvelles créations de la mode.

Au Nouveau Magasin OCT. MICHAUD, Prop. AVENUE DE LA CATHÉDRALE RIMOUSKI.

"Manufacturers Life"

La charte de cette Compagnie garantit aux porteurs de polices avec participation, 90% de tous les bénéfices réalisés sur leurs polices.

S.VACHON, agent, RIMOUSKI.

Contre la Fatigue

si vous êtes abattu, courbaturé, déprimé, quelques doses prises suivant les directions de

POUDRES NERVINES de MATHIEU

exemples d'Opium, de Morphine, de Chloral, ou autres drogues dangereuses, feront disparaître ces fâcheux symptômes en quelques instants.

25 Cents la boîte de 15 Poudres En vente partout

TOUX REBELLE avec le SIROP MATHIEU au Goudron, à l'Huile de Foie de Morue et aux autres Extraits Médicinaux, qui soulagent et guérissent.

EN VENTE PARTOUT CIE J. L. MATHIEU, PROPRIÉTAIRE SHERBROOKE, P.Q.

POUR TOUT VOYAGE PAR MER

CONSULTEZ-NOUS

Nous vous donnerons avec plaisir des conseils et renseignements précis. Brochures illustrées, horaires, listes de départs, taux, etc., envoyés sur demande.

Pour renseignements généraux, billets, retenir des cabines, etc., s'adresser à 30 rue St-Jean, angle de la Côte du Palais, 46 rue Dalhousie, au Château Frontenac ou à la Gare du Palais Québec.

G. J. P. MOORE Agence générale de chemins de fer et paquebots.

Nous représentons toutes les lignes transatlantiques. Ou à E. J. HEBERT, 1er Ass. Agent Général 16pt. des Voyageurs, Windsor, MONTREAL.

Avis Public

Est par le présent donné que la "Magdalen River Valley Railway Co." s'adressera à la Législature de la Province de Québec à sa prochaine session et demandera une loi afin d'autoriser la construction de la dite voie ferrée, à commencer en l'année 1915 pour la terminer en 1918, et pour autres fins. Québec 21 Octobre, 1913 FERGUS MURPHY Procureur de la requérante

Public Notice

Public notice is hereby given by the Magdalen River Valley Railway Company that it apply at the next Session of the legislature of the Province of Quebec for an Act amending its Charter and authorizing the construction of the said Railway beginning in the year 1915 and to be completed in the year 1918, and for other purposes. Québec, October 21st, 1913 FERGUS MURPHY Attorney for Magdalen River Valley Railway Co.

Avis Public

Avis est par les présentes donné qu'une assemblée générale des actionnaires de la COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE RIMOUSKI, aura lieu, au bureau de la Compagnie, en la ville de St-Germain de Rimouski, le 6 Décembre prochain (1913), à 3 heures P. M., aux fins de soumettre un règlement réduisant le nombre des Directeurs de cette Compagnie à six, et transiger toutes autres affaires du ressort de telle assemblée. Rimouski 7 novembre 1913. A. AUDET, Directeur Gérant.

Public Notice

Notice is hereby given that a general meeting of the shareholders of "LA COMPAGNIE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE RIMOUSKI" will be held at the company's office in the town of St-Germain of Rimouski, the sixth of December next, (1913), at 3 o'clock P.M., for the purpose of submitting a by-law limiting to six the number of the Directors of the said Company, and transact such other business as may be legally brought before the meeting. Rimouski, November 7th, 1913. A. AUDET, Managing Director

ENGIN A VENDRE

Un engin à gazoline, 10 forces, horizontal; n'a presque pas servi; complet, en parfait ordre. Le vendeur se charge d'aller le mettre en fonctionnement chez l'acquéreur. A vendre à d'excellentes conditions.

S'adresser à ALBERT SIROIS, propriétaire de moulin, j.n.o. Rimouski, ("Brulé")

A VENDRE

Une jument Sauvage des prairies Branco, gentille, sans défaut. Conditions faciles. J. C. GAUVREAU, Chef de Police.

Apprenez l'Anglais

Par l'entre-mise du Phonographe EDISON, méthode I. C. S., agréable, facile peu coûteuse. Demandez notre catalogue descriptif. International Correspondence Schools 115, rue St-Jean, Québec.

J. B. CHURCHILL, Gérant

La Guérison de Shiloh

Prenez promptement les toux, qu'il les rhumes, fortifie la gorge et les bronches. 25 Cents

Annoncez dans le Progrès du Golfe, le plus grand médium de publicité de la région du Golfe.

Sous L'OEIL DE LA POLICE

Les journaux rapportent que mardi un italien a flambé la cervelle à l'un de ses compatriotes en pleine rue Saint-Antoine, et à deux pas d'un agent de police.

Le policeman entendant la détonation s'élança vers le lieu où il venait d'apercevoir les deux italiens dont il trouva l'un sans vie et dont l'autre avait déjà pris la poudre d'escampette!

Incapable de ramener l'homme... mort, le vaillant policeman partit à la poursuite du meurtrier qui hier encore il n'avait pas réussi à rattraper.

Morale: Si vous voulez, sans inconvénient pour vous, expédier ad patres quelqu'un dont vous avez juré de vous défaire, brûlez-lui la cervelle sous le nez de la police et bravement... faites comme l'italien: Sauvez-vous!

BOB.

Le téléphone 'National'

Devant les résistances énergiques des hommes d'affaires de notre ville qui refusèrent d'accepter le nouveau tarif d'abonnement adopté par la Cie du Téléphone 'National', tarif arbitraire, exagéré et inacceptable, la Compagnie l'annula et délibéra sur les moyens à prendre pour arriver à ne pas surcharger ses abonnés tout en rajustant ses taux de manière à faire face aux dépenses grandissantes nécessitées par l'augmentation du coût d'exploitation de son service téléphonique.

Les membres du chœur paroissial, avec les concours de chœurs étrangers, firent de très beau chant de circonstance.

A la famille Moreault le 'Progrès du Golfe' réitére l'expression de sa très cordiale sympathie.

Obsèques de M. Ph. Moreau à S. Octave.

Les obsèques de M. Philippe Moreault, dont nous annoncions la mort accidentelle, la semaine dernière, ont eu lieu à St-Octave de Mévis samedi le 8 novembre. Elles furent très imposantes.

M. Elisée Moreault, père du défunt, ses frères Elisée Moreault, de Winnipeg, le Rév. M. J. A. Moreault, vicaire à N.-D. du Lac, et le Dr L.-J. Moreault, de Rimouski, et son cousin M. F. X. Hudon, de Mont-Joli, conduisirent le deuil. Dans l'assistance, on remarquait M. Donat Caron, M.P.P. MM. L. de G. Belzile, N.P. W. Cloutier, P. E. Gagnon, avocat, J. E. Couture, N.P. Madame Dionne et Melle H. D'Auteuil, de Rimouski.

La levée du corps fut faite par Mgr L. J. Langis, V. G., de Rimouski. Le service funèbre fut chanté par M. l'abbé J.-A. Moreault. Au chœur on remarquait la présence de Mgr Langis, Mgr Maj. Bolduc, P.D.S.S., M. le chan. R.-Ph. Sylvain, Supérieur du Séminaire, le Rév. M. J.-R. Léonard, curé de St-Octave, et le Rév. M. D. A. Michaud, curé de Price.

Tous ces messieurs dont nous donnons les noms ci-dessus signèrent le registre mortuaire ainsi que MM. J. G. Martin, J.-Th. L'abbé, et Eust. Langis.

Les membres du chœur paroissial, avec les concours de chœurs étrangers, firent de très beau chant de circonstance.

A la famille Moreault le 'Progrès du Golfe' réitére l'expression de sa très cordiale sympathie.

Feu Aldéric Bérubé

Circonstances dans lesquelles le malheureux jeune homme a trouvé une mort tragique.

Les funérailles de M. Aldéric Bérubé, dont nous annoncions brièvement dans notre dernier numéro la noyade accidentelle, ont eu lieu à la cathédrale de Rimouski lundi le 10 novembre en présence d'un grand nombre de parents et d'amis.

Le deuil était conduit par le père du défunt M. Cyprien Bérubé, son frère M. Joseph Bérubé, ses beaux-frères MM. D. Champoux, gérant de la Chaleur Bay Mills, de Campbellton, et J. P. Frenette, de Bathurst, ses oncles MM. Zéphirin Bérubé et Cyprien Gagné, et d'autres parents parmi lesquels on remarquait MM. Pierre Tremblay, marchand de Ste-Luce, et Henry Slater, de Rimouski.

Le défunt était âgé de 33 ans. Il laisse pour déplorer sa perte son épouse née Alma Côté et deux jeunes enfants.

Feu Aldéric Bérubé était entrepreneur et directeur de chantiers pour la Cie du C.P.R. à Shapleau, Ont. Lors, survint le triste accident qui lui coûta la vie.

Madame Bérubé, venue à Rimouski pour y accompagner le corps de son mari, a bien voulu nous raconter, pour l'information de nos lecteurs, dont un grand nombre, en notre ville, connaissent très bien le défunt, les tristes circonstances dans lesquelles celui-ci s'est noyé.

Aldéric Bérubé était allé, avec un de ses hommes du nom de Ernest Labonté, porter des provisions et certains effets dont quelques travailleurs sous ses ordres avaient besoin. Pour raccourcir son chemin, M. Bérubé avait traversé avec M. Labonté le lac Kinogama sur la glace qui était alors assez ferme pour porter le poids des deux hommes.

C'est en voulant revenir par la même voie que l'accident arriva. Malgré les instances de sa femme qui redoutait de le voir revenir sur la glace moins solide que le matin, le défunt s'engagea sur le lac avec son compagnon. A un arpent du rivage qu'ils venaient de quitter, la glace fléchit soudain et les deux hommes tombèrent à l'eau qui n'a que sept pieds de profondeur et dont le fond est vaseux et mouvant. En les entendant crier au secours Mme Bérubé se rendit avec hâte sur le bord du lac, suivie par une dizaine d'hommes.

Tous se virent impuissants à porter de l'aide aux malheureux qui faisaient des efforts surhumains pour se raccrocher à la glace extrêmement fragile et cassante. La distance entre l'endroit de l'accident et la rive du lac où se trouvaient les spectateurs de cette lamentable scène était d'environ une couple d'arpents. Quelques hommes mirent à l'eau une embarcation qui, bloquée par la glace, refusait d'avancer.

Bérubé savait nager; c'était un homme solide et robuste. Pendant 10 minutes il parvint à se maintenir à la surface de l'élément liquide, cependant que, dans sa désespérance, il se lamentait péniblement et qu'il se recommandait à la protection et à la miséricorde du bon Dieu. Il mourut, d'après l'opinion du coroner, d'épuisement et de misère causés par le froid et les efforts qu'il avait faits pour se sauver de l'onde traîtresse.

Labonté n'avait pas vécu aussi longtemps. A peine dix minutes après avoir tombé à l'eau on ne l'entendit plus; il avait disparu. Il avait déjà cessé de vivre vraisemblablement.

Cet accident arriva le 2 novembre.

Les robinets dans les lieux d'aisance

M. le directeur, Vous savez peut-être que les inspecteurs de l'Intercolonial sont venus les 5 et 6 novembre, mercredi et jeudi, visiter les gares de Rimouski et Mont-Joli—le palais de celui-ci et la... masure de celui-là, soit dit en passant, sans vouloir m'attarder à d'odieuses comparaisons.

MM. les inspecteurs ont-ils remarqué que dans les stations de Mont-Joli et de Rimouski les abreuvoirs ou robinets à l'usage du public sont placés, sinon contrairement à l'usage courant, du mois contrairement aux règles de l'hygiène et de la convenance, dans la même chambrette que les closets! Moi, je trouve avec plusieurs médecins et hommes publics de mes connaissances que c'est une grossière erreur, de la part des autorités de l'Intercolonial et des Cies de chemin de fer, d'admettre et de souffrir dans leurs gares ou stations un état de choses aussi misérable. Qu'on n'essaie point de se justifier en invoquant l'usage général établi et pratiqué un peu partout et depuis longtemps. Ce n'est pas, quant à nous, une raison pour ne pas protester contre une coutume aussi déraisonnable et de ne pas réclamer un changement dans l'intérêt commun.

Personne, que je sache, n'a encore élevé la voix dans les journaux pour protester contre cette pratique dégoûtante, écœurante, anti-sanitaire, bien que plusieurs, très souvent, en aient fait la remarque et l'aient critiquée dans les conversations privées, espérant sans doute que le Conseil d'Hygiène provincial se chargerait, lorsqu'un de ces jours, de voir à la faire disparaître.

Je me permets aujourd'hui d'attirer l'attention des membres du Conseil d'hygiène sur cette anomalie dangereuse pour la santé publique. Bien sincèrement à vous, M. le directeur, UN OFFICIER PUBLIC.

A Ste-Félicité, trois enfants périssent dans les flammes

Un affreux accident vient de jeter la consternation et le deuil dans le village de Ste-Félicité (Comté de Matane). Trois enfants, trois bébés, — les plus vieux n'ayant que trois ans, — ont été brûlés vifs dans un incendie qui a réduit en cendres la maison de leurs parents, pendant l'absence de courte durée, de leur mère.

Cette dernière Mme François Gauthier, ayant besoin d'une aiguille de machine à coudre, avait dû, pour se la procurer, courir chez sa voisine, demeurant à quatre arpents de distance.

Comme elle se trouvait seule au logis, avec ses trois petits enfants, elle avait recommandé à l'un d'eux d'être bien sage et de prendre soin des deux autres, puis s'était rendue, en courant presque chez sa voisine.

A peine était-elle chez cette dernière, qu'elle aperçut de la fumée puis des flammes qui semblaient sortir de sa maison.

Tremblant de crainte et d'angoisse, la pauvre mère, que suivirent quelques autres personnes, se précipita aussi vite que ses jambes le lui permettaient vers les logis qu'elle avait quittés peu d'instants auparavant.

Mais quand elle y arriva, hélas! la maison flambait et se tordant de secourir ses enfants, dont il lui semblait percevoir les appels désespérés et les cris d'agonie à travers le crépitement et le grondement des flammes, elle fut contrainte d'assister, défaillante, au terrible drame.

Quant les flammes eurent terminé leur œuvre de destruction, on a retrouvé dans les ruines fumantes trois petits cadavres carbonisés.

Les victimes étaient âgées l'une de 3 ans, l'autre de 2 ans et la plus jeune de quelques mois seulement.

On nous a aussi des remerciements au Rév. M. Gagné, notre ancien et bon curé, qui est venu réhausser de sa présence les exercices de notre retraite; à Mademoiselle notre Institutrice qui s'est dévouée pour nous aider à recevoir dignement ces bons Pères. Nous sommes aussi reconnaissants envers toutes les personnes généreuses de Mont-Louis et Madeleine qui ont su nous donner DES BONNES ET BELLES CHOSES, si nécessaires dans la circonstance. Merci tout spécial à Madame Marc-Aurèle Beaulieu pour le secours si pressé, donné à Mademoiselle l'Institutrice TRISTE HIVER.

La pauvre pêche de cet été va rendre l'hiver peu joyeux dans nos foyers. Déjà plusieurs familles ont dû prendre le chemin de l'exil pour surmonter la misère, et bon nombre d'autres personnes sont également parties pour revenir au printemps. Espérons qu'elles nous procureront les moyens de passer l'hiver sans de trop grandes souffrances.

ST-DONAT

ABSENCE.— C'est avec chagrin que nous avons vu les préparatifs de départ de notre Bien aimé Pasteur M. l'abbé P. Lebel, qui nous quitte un certain temps pour aller à Québec se faire soigner dans l'intérêt de sa santé.

M. Lebel a été pour notre paroisse un administrateur prudent, un bienfaiteur dévoué pour nos malades et nos pauvres, et pour tous un directeur sage et éclairé. Nos meilleurs vœux l'accompagnent dans sa retraite temporaire hors de sa paroisse. Que le seigneur exauce nos humbles prières en nous ramenant bientôt, plein de santé, celui que St-Donat veut conserver longtemps pour pasteur.

Au jeune prêtre distingué qui le remplace à la cure, nos meilleurs souhaits de bienvenue. QUARANTE-HEURES.— Mardi le 4 novembre avait lieu ici l'ouverture des Quarante-Heures. A cette occasion l'église avait revêtu une splendide parure qu'on ne lui connaissait pas et qui avait été réservée sans doute pour rendre plus beau ce grand jour de fête. Les confessions et les communions furent nombreuses pendant ces jours. Aussi plusieurs prêtres étaient venus prêter leur concours à M. le curé.

SOCIÉTÉ D'UNE MESSE Evêché de Rimouski 10 nov. 1913. M. l'abbé D. Jeannotte, curé de Silvertown, C.A., décédé le 8 de ce mois à Montréal, était membre de la SOCIÉTÉ D'UNE MESSE. (section provinciale).

M. le curé de la cathédrale le Rév. M. J. E. Pelletier a été élu lundi, par les membres de la Commission Scolaire de la ville, commissaire d'écoles en remplacement de feu Chs. A. St-Pierre.

Les autres commissaires sont actuellement MM. L. N. Asselin, président, L. de G. Belzile, Ed. Letendre, E. Pilon.

MARIAGE

Mardi M. H. Duchesne, de North-Bay, a épousé Melle Germaine Gagné de cette ville. Nos meilleurs souhaits.

St-Antoine (Co. Gaspé)

BELLE ET BONNE RETRAITE.— Les RR. Pères Thibault et Marchildon sont venus nous prêcher une retraite à l'occasion du jubilé. Qu'il fait bon au cœur d'entendre la parole du bon Dieu tombée de lèvres aussi éloquentes. Aussi toute la population de notre petit village s'est empressée de se rendre à tous les exercices de la mission. Tous ont réglé leur compte avec le bon Dieu par une bonne et sincère confession et une communion répétée.

Merci à ces bons Pères de nous avoir fait tant de bien! Merci également à notre bon curé de nous avoir menagé cette belle retraite. Nous de-

La résidence des juges

(Suite de la 1ère page) L'HON. M. MONET

L'hon. M. Monet proteste contre la demande faite pour changer l'ordre des choses établi. LE JOUR OU UN GOUVERNEMENT PRENDRA SUR LUI DE RAMENER DANS LES GRANDS CENTRES LES JUGES DES DISTRICTS RURAUX, IL SERA CERTAINEMENT RENVERSE. La présence des juges dans leurs districts ruraux, avec toute l'honorabilité qui les distingue, est une garantie pour la conservation des bonnes mœurs dans le lieu où ils résident.

L'HON. M. MCCORKILL

L'hon. M. McCorkill partage pleinement les vues de l'hon. député de Napierville. IL Y A UN MOUVEMENT QUI SE PRODUIT EN FAVEUR DE LA CENTRALISATION DU POUVOIR JUDICIAIRE, MAIS NOUS FEYONS TOUT EN NOTRE POUVOIR POUR ENRAYER LE MOUVEMENT ET EXIGER LA RÉSIDENCE DES JUGES DANS LE CHEF-LIEU DES DISTRICTS RURAUX.

M. Prévost fait l'éloge personnel du juge St-Pierre mais s'oppose à la demande qu'il a formulée. Il fait l'historique de la lutte livrée par nos pères pour l'obtention de ce droit de décentralisation et demande à ce que ce droit acquis soit respecté et conservé.

MM. Tellier, Cardin, Bissonnette, Mousseau et Morin expriment l'unanimité de la Chambre sur ce sujet. "Le bras de la justice est long, dit M. Mousseau, faisons le rapide".

Comme nous l'avons dit ci-dessus, il n'y a eu qu'une voix discordante, celle de Monsieur le député de Montmorency qui, dans cette circonstance, n'a pas montré une grande largeur de vues, et a suivi nous, mal défendu, une très mauvaise cause. M. Taschereau est contre la décentralisation judiciaire; il voudrait que tous les juges résident à Québec et à Montréal. Ce monsieur mentionne spécialement notre district, et est d'avis que le district de Rimouski n'a pas eu à se plaindre de l'administration de la justice. M. Taschereau a ajouté qu'il est difficile pour un juge de résider dans son district rural et de conserver le respect auquel il a droit. M. Taschereau aurait dit: allez-vous obliger les juges à venir s'enterrer dans les districts ruraux où ils ne peuvent voir personne, pas même recevoir un avocat sans causer un scandale?

Pour nous habitants des districts ruraux il importe de noter ces paroles prononcées à notre adresse par un avocat de Québec! L'honorable M. Tessier, avocat distingué du barreau de Rimouski a répondu à M. Taschereau et a donné ses vues sur la question.

L'HON. AUG. TESSIER

Nous donnons ici un résumé du discours de l'honorable Ministre de l'Agriculture emprunté aux journaux de Québec.

L'hon. M. Tessier représentant un district rural regrette d'être obligé de protester contre les idées émises par le député de Montmorency, qui prétend que les juges ne doivent pas aller s'enterrer à la campagne et semble prendre les districts ruraux pour des cimetières.

Pourquoi aussi venir affirmer que dans un district rural un juge ne peut recevoir un avocat sans qu'il y ait scandale, c'est avoir une bien pauvre idée de notre population.

M. Tessier ajoute que la présence du juge au chef-lieu donne de l'importance à un district et est aussi utile à la bonne et prompt administration de la justice. Les justiciables et les avocats des districts ruraux ont un grand intérêt à ne pas diminuer l'importance de leur district et ont raison de réclamer la résidence du juge. D'ailleurs la loi décréte que les districts ruraux ont le droit indéniable d'avoir un juge résident. Il ne peut y avoir d'objection à ce que les juges des districts ruraux aient leur siège à Québec ou à Montréal. Mais une chose certaine c'est qu'il sera toujours plus agréable pour eux de partir de leur district pour aller à Québec ou à Montréal que de laisser ces derniers endroits pour un district rural.

Rimouski a l'avantage d'avoir un juge distingué, éclairé et travailleur. M. Tessier croirait toutefois forfaire à son devoir s'il acquiesçait aux allégations du député de Montmorency et s'il consentait à priver son district d'un droit qui lui appartient, savoir du droit d'exiger la résidence du juge dans ce district et il lui semblerait agir contrairement aux intérêts qu'il est chargé de représenter dans cette chambre s'il fallait passer cette discussion sans élever la voix pour défendre les droits et les intérêts de son comté.

L'hon. M. Casgrain, il y a quelques années, a tenté en présentant un projet de loi, d'enlever aux districts ruraux la résidence de leur juge de la Cour Supérieure, mais en face de l'opposition provenant des deux côtés de cette chambre et de l'expression presque unanime de la députation, il a dû retirer sa loi. Cette même expression d'opinion, presque unanime encore, a eu lieu il y a

quelques jours devant cette chambre lorsque le Premier Ministre et Provoquant son opinion personnelle, devraient résider dans leur district et être les premiers à observer la loi qu'ils sont chargés d'appliquer.

Nous félicitons notre député de l'attitude qu'il a prise et du zèle qu'il a déployé pour soutenir les droits indéniables de notre district. Nous n'ajouterons que quelques mots. La loi est là et le discours de M. Taschereau contre la loi ne vaut rien. Il est bon tout de même de donner encore quelques explications, quoique la réponse de M. Tessier puisse être considérée comme tout à fait victorieuse. Le député de Montmorency voudrait la centralisation judiciaire. Ne serait-ce pas la reculer? La décentralisation nous a été donnée par des hommes distingués qui ont agi après mûre réflexion et nous sommes certain qu'aucun homme sérieux ne voudrait aujourd'hui détruire ce qui a été fait. M. Taschereau dit que le district de Rimouski n'a pas souffert de l'absence du juge appelé à administrer la justice dans ses limites. Qui connaît le mieux les intérêts de notre district? Est-ce M. Taschereau qui est venu plaider une fois ou deux ici? Est-ce l'honorable juge lui-même? ou bien, sont-ce les citoyens de ce district, avocats, hommes d'affaires etc., qui, depuis des années, donnent leur temps et leur efforts pour l'avancement de ce beau territoire, en même temps qu'ils désirent la prospérité pour eux-mêmes? Il n'y a aucun doute que ce sont ces derniers. Eh! bien, NOUS AFFIRMONS ETRE LEUR INTERPRETE FIDÈLE EN DISANT QUE LE DISTRICT DE RIMOUSKI A SOUFFERT ET SOUFFRE DE L'ÉTAT DE CHOSES ACTUEL QU'IL A ETE FORCÉ D'ENDURER PENDANT LES 16 DERNIÈRES ANNÉES. Il a souffert et souffre dans son prestige en étant privé de la présence d'un homme distingué, de son premier citoyen, bienfait qui lui assure la loi; il en a souffert et souffre dans la bonne et effective administration de la justice. Nous pourrions développer ces derniers points, mais nous n'en sentons pas le besoin pour aujourd'hui.

Répondant aux dernières remarques de M. Taschereau, qui peuvent être considérées comme quelque peu injurieuses pour les districts ruraux, nous disons: le district de Rimouski a eu des juges vraiment résidents; les honorables juges McGuire, Alleen et Mousseau (2) ont résidé dans ce district qui leur avait été assigné et nous pouvons dire sans crainte d'être contredit que toujours, ces hommes ont joui de la plus grande considération et ont été entourés du plus profond respect. Notre population était heureuse de voir au milieu d'elle son premier citoyen, de constater sa présence dans nos fêtes religieuses, patriotiques et autres, de recevoir ses conseils et ses encouragements et de les mettre en pratique. De plus les avocats visitaient le juge et ce dernier ne craignait pas de rendre les visites reçues; tous, poursuivant le même but, vivaient dans les meilleurs rapports possibles, et il n'est jamais venu à l'idée de personne de critiquer.

Nous basant sur la loi bien formelle à ce sujet, comptant sur l'opinion unanime de la députation de notre province telle que formulée à la dernière session, voulant une administration de la justice aussi parfaite que possible et croyant être le fidèle interprète de tous les contribuables de ce district, le plus respectueusement, nous prions l'honorable juge nommé pour administrer la justice dans le district de Rimouski de vouloir bien à l'avenir résider dans ce district. Nous nous sentons porté à faire la même prière à l'honorable juge nommé pour le district de Gaspé. Et nous sommes assurés que juges et justiciables n'auront qu'à se féliciter de l'état de choses créé par l'acquiescement à notre juste demande.

(2) Plus tard M. le juge Tourigny (N. de la Réd.).

Nouvelle fausse

Nous annonçons il y a deux semaines le prochain mariage de Mad. Ve Lemieux, du Lac-au-Saumon, avec M.-A. Banville, d'Anqui.

Cette nouvelle mensongère nous avait été communiquée par quelque personne malveillante qui a cru très spirituel de se gausser d'autrui en faisant une vieille farce de très mauvais goût toujours en vogue dans le monde des imbéciles malfaisants. Avis à qui de droit de ne plus recommander.

PERDUS

STE-FLAVIE STATION. Deux billets de dix piastres ont été perdus sur la rue Intercolonial. Celui qui les remettra à Boîte-Postale 44 Ste-Flavie Stat. sera généreusement récompensé.

Il échappe toujours quelques fautes à l'âme: il en est des Ames comme des canots qui prennent toujours un peu d'eau.

Grosse Pou. suite

On nous informe que M. René Dupont, ci-devant gérant du trafic du Canada and Gulf Terminal Ry—le chemin de fer de Matane, pour le dire en français—vient de poursuivre la Cie de ce chemin de fer en recouvrement d'une somme d'au-delà de \$300,000., dit-on, pour salaire, indemnités, parts et bénéfices dans les subsides votés au chemin de fer par les municipalités, etc.

Les actionnaires de la Compagnie doivent se réunir en assemblée générale à Montréal le 23 courant. Il est entendu que l'administration et les affaires générales de la C.G.T.Ry. seront à cette assemblée discutées très sérieusement.

Notes Personnelles

—M. et Mme D. Champoux, de Campbellton, M. et Mme J. P. Frenette, de Bathurst, N.B. étaient en ville au commencement de la semaine chez M. Cyprien Bérubé, père de Mesdames Champoux et Frenette.

—Nous croyons savoir que Madame Auguste Couillard a l'intention de ne pas discontinuer le commerce de feu M. Couillard et qu'elle s'occupe elle-même de la direction de son important établissement.

—M. le curé L. F. Côté, de St-Alexis, est allé ce matin au Sacré-Cœur pour les funérailles d'un de ses oncles.

—M. J. G. Frenette de Québec, est en ville par affaires.

—De passage à Rimouski la semaine dernière Melle Marie-Anne et Céline Côté, ainsi que leur frère Léon, en visite chez M. Elz. Côté.

—Aussi de passage en ville M. Alfred Bédanger et Melle Alexandrine Oueflet, de Ste-Luce, en promenade chez des parents.

Achat de propriété

Mgr le grand-vicaire L. J. Langis vient d'acheter la magnifique propriété de M. Chs. Désilets, rue St-Germain. C'est là que résidera dans quelques mois le vicaire-général du diocèse.

La Cour Supérieure est en session à Rimouski depuis lundi sous la présidence de l'Hon. Juge Roy.